

Charte de la C.P.T.S. BUGEY SUD

Préambule

La CPTS Bugey Sud a été créée par les professionnels de santé du territoire des communes de Belley, Artemare, Culoz, Serrières de Briord et Plateau d'Hauteville. Elle est composée de tous les acteurs de santé de ville et des établissements sanitaires et médico-sociaux souhaitant se réunir autour d'un projet de santé afin de mieux organiser la réponse aux besoins du territoire Bugey Sud.

Ses missions principales sont :

- Favoriser l'accès à un médecin traitant,
- Organiser les soins non programmés,
- Structurer et coordonner les parcours de soins,
- Mener des actions de prévention ciblées.

Viennent s'ajouter des missions spécifiques orientées sur les besoins et le recensement des problématiques rencontrées par les professionnels de santé et les partenaires dans leur exercice quotidien sur le territoire. La CPTS répond aux attentes de la loi « Ma santé 2022 ».

Article 1 - Parité et inclusion

La CPTS Bugey Sud s'engage à promouvoir la parité entre les sexes et l'inclusion de tous les professionnels de santé, indépendamment de leur genre, origine ethnique, religion, de handicap ou de toute autre caractéristique protégée par la loi. La participation active, équilibrée et la représentation des femmes et des hommes à tous les niveaux de décision est encouragée.

Article 2 - Pluriprofessionnalité

La CPTS Bugey Sud reconnaît l'importance de la pluriprofessionnalité dans la coordination des soins et des services de santé. Elle favorise la collaboration entre les différentes professions de santé présentes sur le territoire dans le but d'assurer une prise en charge globale et coordonnée des patients. La CPTS encourage la participation active des représentants de diverses professions de santé dans ses instances de gouvernance et de décision. Ainsi, la présence régulière aux réunions de travail, d'information et de concertation est nécessaire.

Article 3 - Respect mutuel et écoute

La CPTS Bugey Sud prône le respect mutuel entre tous ses membres, qu'ils soient professionnels de santé, administrateurs et/ou salariés. Chaque individu est traité avec équité, dignité et considération, indépendamment de son statut ou de sa fonction au sein de l'association. La communication au sein de la CPTS se fait dans un esprit d'écoute, de bienveillance et de compréhension, favorisant ainsi un environnement propice à l'échange constructif et au travail collaboratif.

Article 4 - Entraide et solidarité

La CPTS Bugey Sud encourage l'entraide et la solidarité entre ses membres. Les professionnels de santé s'engagent à partager leurs connaissances, leurs expériences et leurs bonnes pratiques, dans le but d'améliorer la qualité des soins et des services offerts à la population du territoire Bugey Sud. Elle favorise la mise en place de dispositifs d'entraide et de soutien entre les membres afin de renforcer la cohésion et l'efficacité de l'association.

Article 5 - Engagement envers les usagers

La CPTS Bugey Sud place les usagers au cœur de ses préoccupations. Elle s'engage à offrir des services de santé de qualité, accessibles à tous, dans le respect des droits et de la dignité des patients. Elle favorise la participation des patients et de leurs représentants dans la prise de décision concernant leur parcours de soins et encourage leur autonomie.

- **Accès aux soins particuliers** : La CPTS œuvre pour garantir l'accès équitable aux soins de santé pour tous les patients avec une attention particulière portée aux plus vulnérables et aux populations défavorisées.
- **Qualité des soins** : La CPTS promet une approche centrée sur le patient, en optimisant la qualité et la sécurité des soins. Elle encourage la pratique basée sur des preuves, la formation continue des professionnels de santé et la mise en place de protocoles et de bonnes pratiques permettant d'améliorer constamment la qualité des soins fournis. La CPTS encourage la coordination des différents acteurs impliqués dans le parcours du patient, favorisant ainsi une prise en charge intégrée et cohérente.
- **Respect des droits des patients** : La CPTS veille au respect des droits fondamentaux des patients, tels que la confidentialité des informations médicales, le consentement éclairé, la dignité et le respect de la vie privée. Elle encourage une communication intelligible entre les professionnels de santé et les patients, favorisant une relation de confiance mutuelle.
- **Prévention et éducation** : La CPTS met l'accent sur la promotion de la prévention et de l'éducation en matière de santé. Elle encourage la sensibilisation des patients aux comportements et aux habitudes de vie favorables à leur bien-être. Elle s'engage à fournir des informations claires et accessibles aux patients afin de les aider à prendre des décisions éclairées concernant leur santé.
- **Collaboration avec les patients** : La CPTS reconnaît l'importance de la collaboration avec les patients et leurs représentants. Elle encourage leur participation active dans la définition des objectifs et des stratégies de la CPTS, ainsi que dans l'évaluation de ses actions, via le représentant des usagers. La voix des patients est valorisée et prise en compte dans les décisions et l'amélioration continue des services de santé.

- **Éthique et déontologie** : La CPTS s'engage à respecter les principes éthiques et déontologiques de la profession médicale et des autres professions de santé concernées. Elle encourage une pratique responsable, intègre et transparente, dans le respect des normes et des règles professionnelles. La confidentialité des informations personnelles et médicales des patients est garantie, et toute utilisation abusive ou non autorisée de ces informations est strictement interdite.
- **Évaluation et amélioration continue** : La CPTS s'engage à évaluer régulièrement ses activités et ses résultats afin d'assurer une amélioration continue de ses services. Elle encourage la collecte de données pertinentes et fiables, analyse les résultats dans le but d'identifier les points forts et les axes d'amélioration. Elle incite les retours d'expériences des patients et des professionnels de santé, et utilise ces informations pour ajuster ses actions et garantir une offre de services de qualité.
- **Transparence et responsabilité** : La CPTS fait preuve de transparence dans ses actions et ses décisions. Elle communique de manière claire et accessible sur ses objectifs, ses activités, ses résultats et sa politique. Elle assume sa responsabilité envers ses membres, les patients et la communauté en général, en garantissant une gestion responsable des ressources et en respectant les principes d'équité et de non-discrimination.
- **Collaboration et partenariats** : La CPTS reconnaît l'importance de la collaboration et des partenariats avec les acteurs locaux, les établissements de santé, les associations et les organisations concernées par la santé et le bien-être des patients. Elle encourage la coopération et le partage de ressources afin de renforcer les actions et les initiatives en faveur de la santé sur le territoire.

En adhérant à la présente charte, les membres de la CPTS Bugey Sud s'engagent à respecter et à promouvoir les valeurs et les principes présentés. Ils contribuent ainsi à la réalisation des objectifs de la CPTS, dans un esprit d'inclusion, de collaboration et de responsabilité envers les patients et la communauté. Cette charte est un engagement collectif en faveur d'une meilleure santé et d'un meilleur accès aux soins pour tous.

Fait à Belley, le 10/06/2025

